



CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : - M. Patrice Mélé - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - Mme Marie Dugué - M. Pascal Favard

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau - Mme Marie-Laure Gély - Mme Évelyne Gauché - M. Yann Kossi - M. Martin Oudin - M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Bénédicte Florin - Mme Christine Guillard - Mme Charlotte Leforestier - Mme Julie Scholler

Élus collège des BIATSS

Présents : M. Xavier Houiller - Mme Patricia Saget

Excusés : Mme Nadège Asselin

Élus étudiants :

Présents : M. Bastian Duenas - M. Adrien Blancard - M. Tristan Roger

Excusés : M. Louis Ormillien - Mme Eléonore Rousson - Mme Loubna Slimani

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Séverine Payot

Excusés : M. Alain Homps - Mme Catherine de Colbert - Mme Maud Courault - M. Franck Gagnaire - Mme Valérie Jabot - Mme Isabelle Soirat - M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin - M. Benjamin Lavergne - M. Pierre Mouzet - M. Roman Stadnicki - M. Bolivar-Ragaigne

Excusés : M. Frédéric Danos - M. Daniel Mirza - M. Gervasio Semedo

17h00 : Conseil plénier

M. le Doyen introduit cette séance en rappelant à tous les présents qu'ils seront invités à élire le prochain doyen en fin de séance, la prochaine doyenne en l'occurrence puisque seule la professeure Robin-Sabard a présenté sa candidature. Il est procédé ensuite à la vérification des émargements et des procurations. M. le Doyen remercie ensuite Madame le Bâtonnier pour sa présence en qualité de représentante du collège des membres extérieurs.

1. Approbation du PV de la séance du 26/03/2024 (vote)

M. le Doyen invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification. Aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Doyen passe au vote. Le PV de la séance du 26/03/2024 est adopté à l'unanimité.

2. Conseil restreint

M. le Doyen annonce la tenue d'un conseil restreint qu'il n'a pas voulu séparer du conseil plénier, estimant que l'objet pouvait intéresser l'ensemble du conseil. Il indique cependant que seuls les

professeurs et maîtres de conférences seront invités à donner leur consentement. Il s'agit en effet de se prononcer sur la composition (formée de candidats volontaires) d'une commission ad hoc à la suite du départ à la retraite de Mme Lucile Groleau, enseignante (anglais) du second degré, afin de recruter son remplaçant. Cette procédure de recrutement est un peu différente de celle des enseignants-chercheurs puisque la commission doit être composée de différents représentants :

- Des représentants des enseignants du 2nd degré : Charlotte Leforestier s'est portée candidate ;
- Des représentants de la discipline concernée au sein de la composante : Thibault Montali et Siobhan Lawless ;
- Des représentants de la composante d'affectation : Charlotte Bailloux ;
- Des représentant des enseignants-chercheurs de l'établissement : Monia O'Brian et Roman Stadnicki.

M. le Doyen demande aux membres du conseil restreint présents s'ils ont besoin d'explications supplémentaires sur cette procédure et s'ils ont des remarques ou questions sur les personnes candidates listées. Aucune prise de parole n'est demandée. M. le Doyen procède à la mise au vote. En l'absence d'abstention ou d'opposition, la composition de la commission ad hoc est votée à l'unanimité.

3. Informations générales

• Points sur la rentrée 2024-2025

- La rentrée s'est parfaitement bien déroulée, avec une manière différente d'inscrire les étudiants (entre juillet et septembre) et d'accueillir l'ensemble des usagers avec la réouverture d'un point d'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment B, qui est très apprécié de tous, pour orienter et renseigner les usagers et autres visiteurs sur le site Portalis.
- Pour cette rentrée, la faculté a accueilli à peu près les mêmes cohortes sauf en L1 droit compte-tenu de la réduction de la capacité d'accueil. Cela étant, et pour mémoire, un groupe d'étudiants supplémentaires s'est inscrit dans la nouvelle licence droit-science politique. Il est également constaté une légère baisse en géographie. M. le Doyen indique n'avoir aucun motif d'inquiétude à ce sujet et se réjouit que la Faculté soit en capacité de mieux accueillir encore les étudiants, particulièrement sur les plages d'études sur le terrain.
- Des intervenants d'horizons différents et de premier plan ont rejoint la Faculté. C'est le cas de Monsieur Bertrand Badie, grand spécialiste en France et dans le monde des relations internationales. Invité à donner une leçon inaugurale, il a pu apporter un éclairage des plus riches sur l'art de la paix. M. le Doyen, qui s'est réjoui de cette très heureuse rencontre a néanmoins regretté que la Faculté n'ait pas su faire mieux en termes de communication sur l'événement. Et d'indiquer que c'était là un axe d'amélioration.
- Autre événement qui a marqué la rentrée : la journée de découverte du système judiciaire au travers d'une mise en scène pédagogique intitulée : « Crime à la faculté ». A l'occasion des journées du patrimoine, le public (venu en très grand nombre) a pu assister au déroulement d'un procès en présence des professionnels concernés et de personnalités imminentes au nombre dequelles (et sans exhaustivité) Mme la Procureure, Mme le Bâtonnier, M. le Préfet, M. le sous-préfet à la relance. Différents stands animés par des agents publics (des forces de police, de la gendarmerie et de la justice) ont permis de présenter et d'expliciter le fonctionnement de la machine dite judiciaire. Cette manifestation très originale et intéressante a accueilli pas moins de 600 à 700 personnes.
- Le site a également eu l'honneur d'accueillir M. le Recteur pour l'organisation de sa réunion de rentrée académique, à laquelle il a invité les proviseurs et les principaux de l'académie. Le choix de notre faculté souligne la qualité de l'accueil par les agents et des équipements mis à disposition.
- A noter enfin que le service culturel sera au plus près des étudiants de la faculté en décembre avec le projet « art et science » et l'accueil d'une résidence d'artiste en salle de lecture. Choix partagé et en concertation avec l'IAE de permettre à nos étudiants l'accès à la culture malgré la fermeture de la salle Thélème pour travaux.
- M. Roger relaie une interrogation étudiante concernant les nouvelles règles de calcul des modalités de validation d'année. Mme Sabard répond qu'il a été décidé avec les responsables d'année d'attendre une période moins chargée, en octobre, pour expliquer plus en détail ces nouvelles règles. Un mail a été envoyé à tous les étudiants en ce sens. Pour résumer ces nouvelles règles, il faudra donc obtenir la moyenne à l'année ainsi que la moyenne à l'année sur les 4 modules fondamentaux, avec compensation tout de même entre les semestres.
- M. Stadnicki évoque le problème de surcharge du restaurant universitaire qui conduit des étudiants à ne pas pouvoir déjeuner faute de temps. Les distributeurs sont de même assiégés. M. le Doyen répond que cette situation, qu'il déplore, est la conséquence de l'installation aux 2

Lions d'écoles privées d'enseignement supérieur et de l'afflux d'étudiants plus nombreux que par le passé au Crous (ainsi qu'au SCD).

Il est indiqué en complément d'information qu'à la demande formulée par le CROUS aux fins d'aménagement des emplois du temps, les directeurs des deux composantes ont répondu par la négative en ce sens qu'il n'appartient pas aux composantes de pallier l'insuffisance du service public de la restauration collective. Quant à la cafétéria existante, convoitée par le CROUS, la faculté et l'IAE se sont concertés pour rénover le lieu et le confier ensuite aux bons soins des associations étudiantes du site Portalis intéressées. Et M. le Doyen d'ajouter que le CROUS ne saurait assurer aucune prestation dans ce lieu sauf à autoriser alors l'entrée à n'importe quel usager du service public de la restauration collective sans distinction, aggravant un peu plus la confusion probable du public entre établissement public et établissement privé d'enseignement supérieur. Les membres du conseil opinent.

M. le Doyen attire l'attention des membres du conseil de faculté sur un défi qu'il appartiendra nécessairement de relever aux fins de parfaite information du public, à savoir la différenciation de l'établissement et de ses composantes des écoles privées qui se sont installées en nombre sur le territoire. Une première action a d'ailleurs été posée en termes de différenciation avec le renouvellement de l'offre de formation : la création d'une licence droit-science politique ainsi que l'ouverture de 2 licences professionnelles en apprentissage. Quant à la communication, il s'agira en conséquence de l'intensifier. M. le Doyen est d'avis que la capacité de la faculté à développer la formation continue et de le faire savoir s'avérera déterminante dans le maintien d'une position légitimement dominante de l'Université de Tours sur le marché de la formation supérieure.

- **Point sur l'emploi**

M. le Doyen évoque tout d'abord le départ par démission de 3 professeurs d'économie après qu'il leur ait demandé de se positionner à la suite de longues périodes de disponibilité pour convenance personnelle. Ainsi, dans un contexte de pénurie, au lieu de suppléer leurs postes de titulaires par des juniors et/ou des contractuels dans des emplois précaires, la faculté préfère dynamiser l'encadrement. Le président de l'Université et le CAC ont suivi la faculté sur ce point ce dont M. le Doyen se félicite puisque 2 postes de professeurs seront ouverts à la prochaine campagne d'emplois, ce qui signale l'effort fait par l'établissement.

Deux professeurs sont quant à eux partis à la retraite, Lucile Groleau et Fabrice Leduc, dont les postes seront remis au concours prochainement.

Du côté des Biatss, Catherine Magne et Jean-Pascal Mounier, qui sont partis également à la retraite, donnent l'occasion à la Faculté d'accueillir 2 nouvelles personnes en scolarité licence et 1 en scolarité master (après que le besoin en termes d'emploi a été vérifié).

- **Point sur les rencontres stratégiques**

Le budget initial de la Faculté a été discuté avec la vp finances en présence du directeur financier Malgré un objectif à -3%, M. le Doyen a obtenu un budget garantissant le bon fonctionnement de la composante. Le directeur financier a tenu, après son prédécesseur, à souligner les efforts consentis par la faculté sur ces 5 dernières années, puisque les ressources ont été augmentées tandis que les dépenses, qui ont été réduites, ont été parfaitement maîtrisées. M. le Doyen souligne au passage le suivi méticuleux du taux d'exécution du budget (99 %) assuré par Patricia Saget qui renseigne une connaissance très fine de la consommation des moyens alloués à la Faculté.

M. le Doyen indique enfin vouloir agir sur l'augmentation des ressources propres. Il rappelle son projet de création d'un poste de catégorie B dédié à la valorisation immobilière (par la location à des structures extérieures de nos locaux) et à la collecte de la taxe d'apprentissage (par la constitution d'un fichier de contacts et par une campagne d'information).

4. Pédagogie

- **Renouvellement de convention avec la Ruhr Universitat Bochum**

Cette convention permet à des étudiants sélectionnés sur dossier de suivre des cours de droit allemand (en Allemagne) et de droit français (en France) afin de diplômer une licence qui renseignera la connaissance des 2 systèmes juridiques. Cette licence a permis de nouer des liens étroits entre les 2 universités, elle est soutenue par les autorités à hauteur de 76k€. Il s'agit certes d'une formation de niche, certes couteuse (coûts environnés non totalement couverts) mais qui nous différencie d'autres facultés sur le secteur (Orléans) mais également des connaissances accessibles par l'intelligence artificielle.

M. Oudin pense que la différenciation est importante mais pas sur des formations de niche lorsque le nombre d'étudiants est limité. Il se demande s'il est sérieux de maintenir une offre de formation

aussi large avec certains masters aux effectifs réduits face aux moyens mis à la disposition de la faculté. Il est répondu par la direction de la Faculté que cette question légitime n'a pour l'instant pas été examinée par la présidence de l'Université, qui s'est refusée à ce jour de fermer une formation en raison de la faiblesse des effectifs (bien que des seuils d'ouverture soient fixés chaque année). Et M. Oudin de se demander s'il ne serait pas temps de se pencher, au vu notamment de la pénurie des moyens, sur ce type d'arbitrage.

Mme Guillard prend alors la parole pour indiquer que la convention concerne non seulement le master mais aussi la licence droit-langue qui a beaucoup de succès et contribue au rayonnement de la faculté de Tours, les étudiants licenciés étant pour la plupart pris dans des masters en dehors de Tours. L'accréditation a été renouvelée par le ministère et les instances de l'université, on pourrait donc plutôt remettre en question cette formation lors de son prochain renouvellement.

M. Oudin rappelle simplement que la question de la soutenabilité de notre offre de formation devrait être examinée de façon plus soutenue, aussi bien dans notre faculté qu'au sein de l'ensemble de l'université.

Le renouvellement de la convention avec la Ruhr universitat est finalement soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

- **Modification des modalités de délivrance de la licence – étudiants Erasmus**

- Dispense de double compensation : l'objectif est de ne pas pénaliser des étudiants qui partent à l'étranger (en particulier au S2) et risquent de ne pas pouvoir passer les rattrapages en juin s'ils n'ont pas la moyenne au S1. Il a été décidé de leur octroyer une dérogation au principe de double compensation en appliquant, les concernant, le principe de la moyenne sur l'année complète. M. Parthenay rappelle que les cas particuliers en Erasmus sont multiples c'est pourquoi une simplification était nécessaire.

M. Duenas prend la parole pour déclarer que les représentants des étudiants ont une certaine retenue sur cette mesure. En effet, la CFVU a voté la double compensation pour tous ; des étudiants vont considérer que ceux qui partent en Erasmus sont finalement avantagés.

M. Mélé modère le propos en rappelant que les étudiants Erasmus sont dans un régime d'études totalement différent.

M. Parthenay ajoute qu'il y a de toute façon très peu de candidats à la mobilité internationale en raison de la sélection de niveau pour être retenu, également en raison des difficultés accrues d'obtenir un master après un semestre en Erasmus, les responsables de master étant particulièrement frileux face à des candidats sortant d'Erasmus. Cette mesure a donc pour but de diminuer les contraintes au départ ce qui est important si on ne veut pas perdre des partenariats avec des universités, ce qui est une importante préoccupation institutionnelle actuellement.

M. Oudin s'interroge sur la flexibilité proposée pour ce cas particulier des étudiants Erasmus qui devrait pouvoir s'appliquer à d'autres cas particuliers, comme par exemple des étudiants avec des soucis de santé, et finalement sur la légitimité de la mesure de la double compensation prise en CFVU qui lui semble assez exigeante.

M. Parthenay entend ces arguments mais estime que cela dépasse le débat.

Mme Leforestier suggère d'observer la mesure sur une année et d'en rediscuter ensuite.

M. le Doyen émet l'idée de rajouter sur les PV de relevés de note la notion de double moyenne à l'adresse des directeurs de master qui font les sélections afin de nuancer une moyenne qui pourrait sembler insuffisante.

M. le Doyen porte la mesure de la dispense de double compensation au vote :

Aucune voix contre, 4 abstentions : votée à la majorité absolue.

- Majoration des ects : il s'agit d'une mesure permettant de favoriser l'attractivité de notre faculté par les étudiants étrangers et permettant de majorer leurs ects et d'assouplir un peu leur programme de cours, souvent bien trop lourd. Pratique validée déjà l'année dernière qui se pratique également dans d'autres UFR.

En l'absence de prise de parole, M. Parthenay propose de passer au vote. La mesure de majoration des ects est votée à l'unanimité.

- Projet de neutralisation du cercip « transition écologique et sociale » pour les étudiants de géographie

M. Stadnicki prend la parole en sa qualité de directeur du département de géographie et membre invité au conseil de faculté. Il rappelle qu'en janvier 2025, tous les étudiants de L2 de l'université devront suivre un cours obligatoire sur la transition écologique et sociale. Il s'agit d'une injonction ministérielle de mieux former les étudiants de premier cycle aux enjeux de la transition écologique et sociale doublée d'une incitation de la gouvernance de l'université qui choisit de mettre en place cette mesure un an avant le calendrier réglementaire. Un groupe d'enseignants s'est porté volontaire pour enseigner sur 5

thèmes voulus par le ministère : le changement climatique, la biodiversité, les ressources naturelles, l'énergie et les nouveaux modèles socio-économiques. Ce qui pose problème pour les géographes, c'est un recoupement évident avec l'offre de formation proposée par cette faculté, plus particulièrement aux étudiants inscrits en licence de géographie au profit desquels ces thèmes sont largement traités dans toutes les années. Les géographes sont tout à fait conscients des enjeux. Pour preuve : un cours de 20h a été ajouté en L3 qui se nomme « territoires et transition » et qui commence au 2^{ème} semestre 2025. M. Stadnicki indique ensuite qu'il y a un an déjà, il faisait une demande de dispense auprès du vice-président concerné après avoir consulté son équipe et le Doyen, arguant que ces thèmes étaient déjà au cœur de la licence de géographie pour que les étudiants n'aient pas besoin d'un cours supplémentaire. Cette demande a été rejetée par le VP Malrieu.

M. Stadnicki évoque ensuite 3 points de blocage qui devraient nous concerner plus largement :

- une injonction descendante au cours obligatoire qui vient se confronter aux principes de liberté individuelle et pédagogique ;
- le contenu de ce cours : aucune information de détail n'a pu être obtenue ni le nom et/ou la spécialité des enseignants recrutés. Selon la lettre de cadrage ministériel, il s'agit plutôt d'une sensibilisation qu'une réelle formation, sans ancrage disciplinaire ;
- Le format placé sous la bannière cercip, mais obligatoire, venant s'ajouter ou prendre la place d'autres cercip, déjà nombreux, placés le jeudi après-midi. De plus, ce cours obligatoire est prévu en format hybride avec 10h en présentiel et 10h en formation à distance.

Le département de géographie demande donc le soutien du conseil de Faculté dans son renouvellement de demande de dispense mais interpelle également celui-ci sur les 3 points évoqués ci-dessus.

M. le Doyen indique qu'il a lui-même soutenu cette demande de dispense auprès de la gouvernance de l'Université et qu'il a reçu une fin de non recevoir. Il ajoute qu'en tant que responsable de la bonne marche de la faculté, il décèle au travers de cette approche renouvelée de la formation académique le danger de la secondarisation de l'enseignement supérieur. Il ne lui semble pas qu'il appartienne aux professeurs des universités de se contenter de « sensibiliser » (et d'insister sur l'action) à un objet particulier les étudiants mais bien plutôt de les préparer à recevoir des enseignements approfondis et critiques, à discuter le savoir existant et la compréhension des choses du monde sensible, entre autres attendus à visée professionnelle et de recherche fondamentale. M. le Doyen s'interroge également sur la pertinence de la commande (tant sur le fond que sur la forme) et invite tous les présents à réfléchir à la réaction des enseignants et enseignants-chercheurs s'il avait été question de sensibiliser tous les usagers et étudiants à des questions autrement plus discutables. M. le Doyen propose donc de soutenir la demande de dispense formulée par les collègues géographes. Et de demander si le conseil de faculté est désireux de rédiger une motion aux fins d'interpellation formelle des membres du conseil d'administration de l'Université de Tours.

M. Parthenay soutient la démarche du département de géographie. Il considère au surplus qu'il importe d'interpeller la gouvernance. Il observe pour la regretter l'intromission croissante non seulement de la présidence de l'Université mais aussi des ministères qui entendent se mêler des stratégies de recherche, de la détermination des enseignements et des formats pédagogiques. Le cas de ce cercip obligatoire est le reflet d'une profonde préoccupation, plus large, qui touche à la liberté académique chère aux professeurs. Il soulève également la question de la charge financière de ces cours (en particulier ceux en présentiel).

Mme Gely ajoute qu'elle est irritée par cette contrainte ; par ailleurs une demande de cercip sur le droit à la laïcité a été refusé.

Le débat s'oriente en fin de compte sur la question posée pour le vote du conseil de faculté : est-il question de soutenir la démarche de demande de dispense de la section de géographie, ou bien dérogation pour la faculté toute entière ?

Finalement le vote porte sur 2 points :

- La dispense des étudiants de géographie : ce point est voté à l'unanimité
- La motion du conseil de faculté comme position de principe contre la directive du ministère et l'atteinte à la liberté académique : ce point est voté à l'unanimité moins 1 abstention.
- Le texte écrit par la section de géographie sera modifié et communiqué à l'ensemble du conseil de faculté pour accord.

5. Questions diverses

1. M. Rivière en qualité de directeur de l'IAE et membre du conseil de faculté demande la parole. Il remercie M. le Doyen pour la direction de la faculté cinq années durant, notamment pour le pilotage de la composante en situation de crises (sanitaire, énergétique et financière). Il souligne le travail constant de défense des intérêts de tous les personnels et étudiants qui travaillent et étudient sur le site Portalis. Et le directeur de l'IAE de rappeler aux membres du conseil la collaboration décisive du doyen dans l'autonomisation de l'IAE à tous les stades du projet : des travaux préparatoires jusqu'à la défense devant toutes les instances locales et nationales de l'école publique de management de Tours.
2. Xavier Houiller en tant que représentants personnels administratifs, remercie à son tour M. le Doyen pour son mandat, sa bienveillance, son attention et la confiance accordée à tous les agents.
3. M. Duenas évoque les horaires d'ouverture de la BU qui serait ouverte jusqu'à 19h au lieu de 20h l'année dernière et que regrettent les étudiants. Il ajoute que la prolongation jusqu'à 22h en période d'examens a été fort appréciée et que les étudiants souhaitent qu'elle soit renouvelée cette année. M. Houiller répond que l'information donnée est erronée, la BU n'ayant jamais ouvert jusqu'à 20h, et que l'ouverture exceptionnelle en période d'examen serait bien renouvelée. M. le Doyen ajoute que le service exceptionnel d'ouverture jusqu'à 22h n'a été possible que grâce à la concertation et à la volonté de l'équipe décanale conjointement avec M. le conservateur en chef de la BU, et des travaux engagés pour sécuriser l'environnement avec éclairage amélioré et caméras de surveillance.

6. Election du prochain doyen

A l'issue du scrutin, Madame Robin-Sabard est élue à la majorité absolue avec 29 voix sur 30 votants. Elle procède ensuite à l'élection du vice-doyen en la personne de M. Lavergne, qui est élu à l'unanimité par le conseil de faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.